

2017  
2018

Consignes

# Administratives & Financières



Fédération  
Sportive  
et Culturelle  
de France

Révéler la passion qui vous anime.

# SOMMAIRE

<b>Section I – S’affilier à la FSCF</b> .....	4
Affiliation.....	4
• Pourquoi s’affilier à la FSCF ? .....	4
• Comment constituer un dossier ? .....	6
• Première affiliation à la FSCF .....	6
• Renouvellement d’affiliation à la FSCF .....	7
Tarifs des cotisations .....	7
• Cotisations des associations.....	7
• Politique tarifaire régionale .....	8
• Cotisations des comités régionaux et comités départementaux.....	8
• Facturation des cotisations .....	8
<b>Section II – Titres de participation FSCF</b> .....	9
Licence .....	9
• Qu’est-ce que la licence ? .....	9
• Les différents types de licences .....	9
• Tarifs des licences .....	10
• Facturation des licences .....	10
Carte ponctuelle .....	11
• Qu’est-ce que la carte ponctuelle ? .....	11
• Tarif d’une carte ponctuelle .....	11
• Comment obtenir des cartes ponctuelles.....	11
<b>Section III – Certificat médical</b> .....	12
Obtention d’une première licence .....	12
Renouveler sa licence FSCF .....	12
Exception : sports à risque.....	13
Schema récapitulatif.....	13
<b>Section IV - Assurances</b> .....	14
Assurance responsabilité civile .....	14
Assurance individuelle accident.....	14
Autres assurances .....	14
<b>Section V – Propriété industrielle</b> .....	15
<b>Section VI – « FAQ » juridique et financière</b> .....	15
Annexe 1 : Abréviation des activités .....	
Annexe 2 : Tableau des activités par type de licences .....	
Annexe 3 : Questionnaire de santé pour le renouvellement d’une licence sportive FSCF .....	
Annexe 4 : Certificat médical .....	
Annexe 5 : Tutoriel cartes ponctuelles .....	

## EDITO

Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,

Dans un souci d'amélioration de la communication et de la diffusion des informations essentielles aux structures déconcentrées FSCF que sont les comités régionaux et comités départementaux, un travail de simplification et de réorganisation des consignes administratives et financières a été engagé depuis la saison dernière.

Il était en effet indispensable que la FSCF se dote d'un outil permettant d'adapter ce corpus de textes réglementaires, à l'issue de décisions notamment de comités directeurs ou d'assemblées générales. Cet outil prend donc la forme d'un « Bulletin Officiel », dit « BO », qui sera édité sans date régulière par le service juridique et financier, mais autant que de besoin. Ce Bulletin Officiel sera exclusivement publié sous forme numérique. Chaque édition sera datée et numérotée sous la forme : « BO Années saison – N° de parution » (Ex : « BO 2017/2018 – 01 »).

Désormais, chaque publication au sein du BO sera d'application directe, sauf précision mentionnée dans la publication.

Les consignes administratives et financières se retrouveront donc au sein du Bulletin Officiel n° 01 de chaque saison. Outre la publication des décisions de comités directeurs ou d'assemblées générales, ce « Bulletin Officiel » permettra de répondre à l'obligation de publier les décisions de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).

Ainsi actualisées et réorganisées, nous avons souhaité que les consignes administratives et financières soient le reflet d'une politique financière claire et d'une dynamique engagée par la fédération pour l'année à venir.

Le comité directeur de la FSCF, la direction technique nationale et le siège fédéral vous souhaitent une très belle saison 2017/2018.

Le président général

## SECTION I – S’AFFILIER A LA FSCF

### AFFILIATION

#### POURQUOI S’AFFILIER A LA FSCF ?

L’affiliation d’une association à une fédération est l’expression d’une volonté d’adhérer au contrat d’association qui fonde l’existence de la fédération.

Elle permet :

- ⇒ De participer à la vie fédérale,
- ⇒ De délivrer des licences aux membres à des prix très attractifs,
- ⇒ D’accéder aux pratiques compétitives,
- ⇒ Bénéficier des garanties d’assurance souscrites par la fédération,
- ⇒ D’accéder aux formations fédérales organisées pour les dirigeants, juges, arbitres et sportifs.

#### 10 BONNES RAISONS DE S’AFFILIER A LA FSCF

Rejoindre la Fédération Sportive et Culturelle de France, c’est avant tout partager un projet éducatif commun basé sur des valeurs d’ouverture, de respect, d’autonomie, de solidarité et de responsabilité.

##### **1/ Une fédération reconnue**

Reconnue d'utilité publique, la FCSF dispose de deux agréments ministériels (Sportif, Jeunesse et Education Populaire) d'une convention avec le Ministère en charge de la Culture et de l'agrément de l'agence nationale du service civique. Chaque association peut ainsi avoir accès à divers fonds, subventions, appels à projets et labellisations.

##### **2/ Un réseau de proximité**

La FSCF a constitué un réseau de proximité représenté par des comités régionaux et départementaux. Il offre un accompagnement et un soutien appuyé aux associations tenant compte des spécificités locales.

##### **3/ Des rencontres et évènements accessibles à tous**

La FSCF permet la rencontre de ses adhérents sous le signe de partage, de la rencontre et de la convivialité au travers des manifestations départementales, régionales, nationales, compétitives ou non. La participation à ces évènements ou leur organisation est ouverte à tous, sans sélection, quel que soit le niveau de pratique, avec le soutien de la fédération.

##### **4/ Des pratiques variées pour tous**

La FSCF favorise la diversification des activités de l'association. Dans ce but, elle développe une offre multi-activités accessible à chacun, sans distinction, quel que soit le niveau et la forme de pratique souhaitée dans les domaines sportifs et culturels.

##### **5/ Une offre de formation adaptée**

La fédération accompagne ses membres à la prise de responsabilité via une offre de formation fédérale destinée aux animateurs d'activités, juges/arbitres, formateurs et dirigeants associatifs. Cette offre répond aux besoins d'encadrement des associations affiliées. La FSCF propose à ses adhérents des formations BAFA-BAFD proches de leurs territoires et favorise l'accès à des qualifications professionnelles dans le secteur du sport et de l'animation (CQP ALS et BP JEPS) dispensées par l'Institut de formation de la fédération : FORMA'.

## 6/ Des licences et assurances aux tarifs avantageux

La fédération propose aux associations des licences et assurances à des prix accessibles et négociés pour les associations, les dirigeants et les licenciés.

## 7/ Des conseils et expertises

La FSCF soutient ses associations dans ses démarches administratives grâce aux conseils d'experts compétents dans de nombreux domaines (organisation d'évènements, juridique, formations, etc.) et plusieurs thématiques (développement durable, handicap, sport santé, etc.).

## 8/ Des outils de communication

La fédération accompagne ses associations dans le développement de la promotion de leurs activités. Des supports de communication adaptés sont fournis pour leur permettre d'être mieux identifiés et assoir davantage leur notoriété sur le terrain.

## 9/ Une visibilité nationale

La fédération valorise les actions menées par ses associations via le site internet [www.fscf.asso.fr](http://www.fscf.asso.fr), la revue officielle, Les Jeunes, distribuée aux différents acteurs du mouvement sportif et culturel français sans oublier le réseau de partenaires privilégiés. Les Associations affiliées bénéficient d'une reconnaissance auprès des partenaires acteurs institutionnels de leur territoire grâce à l'obtention de la "certification FSCF" qui garantit une démarche de qualité.

## 10/ Un réseau de partenaires

La FSCF a développé des partenariats permettant à ses associations de profiter de divers avantages négociés afin de soutenir et de développer la vie associative au quotidien (réductions, offres promotionnelles, soutien logistique lors des évènements organisés, etc.).

## LES AVANTAGES PARTENAIRES DE L'AFFILIATION

Par ses nombreux accords de partenariat, la Fédération Sportive et Culturelle de France bénéficie de nombreux avantages aux services de ses associations affiliées

- ⇒ Le **Crédit Mutuel** aide au financement des compétitions nationales via un kit évènement en plus de banderoles et kakémonos. Il s'occupe également de prodiguer des conseils pour la bonne gestion d'une association par son Associathèque.
- ⇒ **Appart'City** propose des tarifs spécifiques pour tout séjour dans l'un de ses Appart'Hotel.
- ⇒ **Cap France** offre 5% de remise pour l'organisation d'un évènements ou accueil du groupe FSCF dans l'un de ses villages vacances.
- ⇒ **Casal Sport** offre 15% de remise sur les tarifs catalogues par code avantage.
- ⇒ **Gymnova** fourni et équipe des compétitions gymniques d'un plateau complet.
- ⇒ **Moreau** peut offrir un bon d'achat à l'association organisatrice d'évènement selon conditions ainsi que des promotions spécifiques.
- ⇒ **Dima Sport** offre des bons d'achats pour les structures labélisées Enfant'Eveil, finance des documents pédagogiques et délivre des dotations de matériels "éveil de l'enfant".

Un document de promotion de l'affiliation « POURQUOI S'AFFILIER A LA FSCF » est téléchargeable sur le site de la FSCF : [www.fscf.asso.fr/saffilier-la-federation](http://www.fscf.asso.fr/saffilier-la-federation)

**I Pour toutes questions ou précisions concernant les avantages partenaires de l'affiliation :**  
[partenariat@fscf.asso.fr](mailto:partenariat@fscf.asso.fr)

## COMMENT CONSTITUER UN DOSSIER ?

Si l'adhésion à une association relève d'une démarche de proximité relativement simple, l'affiliation d'une association à une fédération s'avère souvent plus floue et complexe. La FSCF propose un document unique : « le dossier affiliation<sup>1</sup> ».

Ce dossier d'affiliation se compose de six volets :

- Volet 1** : La demande d'affiliation.
- Volet 2** : La fiche de renseignement obligatoire.
- Volet 3** : La liste des correspondants d'activités.
- Volet 4** : Les activités de l'association.
- Volet 5** : L'abonnement au magazine « Les jeunes ».
- Volet 6** : Les assurances.

Ce dossier doit impérativement être rempli par le président de l'association, et doit comporter l'ensemble des pièces obligatoires. Ce dossier doit être vérifié et tamponné par le comité départemental d'appartenance et/ou le comité régional avant d'être transmis au siège de la FSCF qui accusera réception de chaque dossier par mail.

La demande d'affiliation sera ensuite étudiée par le service juridique et financier ainsi que par la direction technique nationale avant d'être soumise à validation par le comité directeur. Les licences ne pouvant être créées dans la base de données qu'une fois la demande d'affiliation validée, il est important d'anticiper la demande car le délai de validation sera au minimum d'un mois.

Par principe, l'affiliation d'une association entraînera de facto la prise d'au moins deux licences « dirigeant », pour le président et pour le trésorier.

Enfin, après validation du comité directeur, le service juridique et financier de la FSCF transmettra une attestation d'affiliation à l'association ainsi qu'au comité départemental et régional de référence.

## PREMIERE AFFILIATION A LA FSCF

Toute première affiliation demande l'étude approfondie du dossier. Pour cela, un certain nombre d'informations doivent être communiquées au siège national de la FSCF.

Dans le cadre d'une première affiliation, il vous est donc demandé de joindre les informations suivantes :

1. Identité des dirigeants de l'association
2. Coordonnées du correspondant de chaque activité
3. Bulletin d'abonnement au magazine « Les Jeunes »
4. Attestation d'assurance (Art. L. 321-1 du Code du sport)
5. Copie des statuts de l'association
6. Copie du récépissé de sa déclaration en préfecture et de l'insertion de cette dernière au journal officiel.

Pour toute nouvelle association dont l'affiliation est validée par le comité directeur, une période probatoire de 2 ans est systématique.

---

<sup>1</sup> Le dossier d'affiliation est téléchargeable le site web de la FSCF : [www.fscf.asso.fr/comment-saffilier](http://www.fscf.asso.fr/comment-saffilier)

## RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION A LA FSCF

Dans le cadre d’un renouvellement ou après une période d’interruption d’affiliation à la FSCF, la démarche de ré-affiliation est indispensable.

Toutefois la procédure est allégée, seules les informations suivantes sont requises en cas de changement :

1. Identité des dirigeants de l'association
2. Coordonnées du correspondant de chaque activité
3. Bulletin d'abonnement au magazine « Les Jeunes »
4. Attestation d'assurance (Art. L. 321-1 du Code du sport)

De plus, toute modification apportée par une association à ses statuts doit être signalée par son président à la FSCF.

I **Contact** : [juridique@fscf.asso.fr](mailto:juridique@fscf.asso.fr)

## TARIFS DES COTISATIONS

Il existe deux types de cotisations. D’une part les cotisations des associations, qui sont directement versées aux comités départementaux, et d’autre part les cotisations des comités départementaux et régionaux qui font l’objet d’une facturation établit par le siège de la FSCF.

### COTISATIONS DES ASSOCIATIONS

Les cotisations des associations sont calculées en fonction du nombre d’adhérents au sein de l’association. Il existe ainsi 6 catégories, détaillées dans le tableau ci-dessous.

Catégorie	Nombre d’adhérents	Cotisation affiliation	Cotisation supplémentaire <sup>1</sup>	Abonnements gratuits	Abonnements payants	Tarifs abonnements
<b>A</b>	De 2* à 25	30 €	0 à 30 €	1	1	15 €
<b>B</b>	De 26 à 50	55 €	0 à 55 €	1	2	30 €
<b>C</b>	De 51 à 75	120 €	0 à 120 €	1	2	30 €
<b>D</b>	De 76 à 150	190 €	0 à 190 €	1	3	45 €
<b>E</b>	De 151 à 300	255 €	0 à 255 €	1	6	90 €
<b>F</b>	301 et plus	340 €	0 à 340 €	1	9	135 €

\* Minimum de 2 personnes pour créer une association.

Les comités départementaux et les comités régionaux ne peuvent en aucun cas modifier ou regrouper les catégories. De plus, la référence pour le calcul de la cotisation de chaque association est le nombre d’adhérents inscrit au 31 aout de la saison n-1.

<sup>1</sup> La cotisation supplémentaire est la part que peuvent demander les comités départementaux et régionaux Le montant indiqué est le montant maximal du total des parts départementales et régionales.

## POLITIQUE TARIFAIRE REGIONALE

Les comités régionaux doivent transmettre au siège national l'ensemble des tarifs appliqués sur leurs territoires.

Pour ce faire, avant chaque début de saison les comités régionaux consulteront l'ensemble de leurs comités départementaux afin de mettre en place leur politique tarifaire régionale.

Si pour diverses raisons des comités départementaux et/ou régionaux souhaitent augmenter le tarif des cotisations des associations, ils devront impérativement obtenir l'accord du comité directeur national.

Attention, ces cotisations supplémentaires sont limitées : le montant total des cotisations ne peut dépasser le double de la cotisation initiale.

**Un procès-verbal, dit de « Politique tarifaire régionale » devra être rédigé et signé par le président du comité régional, puis transmis ensuite au service juridique et financier de la FSCF.**

Seront indiquées dans ce « PV - Politique tarifaire régionale » notamment la présentation et la justification des demandes de cotisations supplémentaires, ainsi que les comptes annuels de la saison n -1 accompagnés du budget prévisionnel de la saison à venir.

## COTISATIONS COMITES REGIONAUX ET COMITES DEPARTEMENTAUX

Les cotisations des comités régionaux et comités départementaux sont réparties en fonction du nombre de titres d'appartenance délivrés l'année précédente.

Pour prendre en compte la nouvelle organisation territoriale qui va conduire à facturer pour la première fois aux nouveaux comités régionaux, qui remplacent les ligues régionales, les cotisations sont les suivantes :

Nombre de titres d'appartenance	Cotisations (en euros)
Jusqu'à 100 membres	50 €
De 101 à 499	150 €
De 500 à 999	200 €
De 1000 à 2499	250 €
De 2500 à 4999	275 €
De 5000 à 9999	525 €
A partir de 10000 membres	660 €

## FACTURATION DES COTISATIONS

Les comités départementaux et régionaux doivent transmettre **avant le 1<sup>er</sup> novembre** de chaque saison les éléments de leur politique tarifaire et doivent s'acquitter des paiements des cotisations d'affiliation.

**Cette condition est impérative pour pouvoir prendre part aux votes en assemblée générale<sup>1</sup>.**

I Contact : [comptabilite@fscf.asso.fr](mailto:comptabilite@fscf.asso.fr)

<sup>1</sup> Article 12 des statuts fédéraux approuvés par l'AG du 12 mars 2016

## SECTION II – TITRES DE PARTICIPATION FSCF

Il existe aujourd'hui deux titres de participation à la FSCF, d'une part la licence symbolisant l'adhésion d'une personne physique à une association affiliée à la FSCF, et d'autre part la carte ponctuelle, qui au contraire est dédiée aux personnes physiques non adhérente à une association FSCF.

### LICENCE

#### QU'EST-CE QUE LA LICENCE ?

La licence se matérialise par une carte qu'il est important de remettre à chaque adhérent, car elle concrétise l'appartenance à la FSCF. Cette licence est impérative lorsque vous souhaitez :

- Participer aux rencontres, aux manifestations et aux stages organisés par la FSCF
- Pratiquer une activité physique ou artistique dans les associations affiliées
- Faire reconnaître une pratique sociale dans une association
- Exercer la fonction de dirigeant
- Bénéficier des assurances proposées par la FSCF
- Accéder aux nombreuses formations mises en place par la FSCF

La validation des licences est organisée par chaque comité départemental dont dépend l'association, dit « centre de traitement », ou par exception par le comité régional.

Les cartons de licences sont en vente au siège de la FSCF au tarif unitaire de 0,15 € le titre d'appartenance. Chaque feuille format A4 comporte 3 titres d'appartenance soit 0,45 € par feuille. Les commandes de cartons de licences se font auprès de Kamel KEMACHE.

I **Contact** : [kamel.kemache@fscf.asso.fr](mailto:kamel.kemache@fscf.asso.fr)

#### LES DIFFERENTS TYPES DE LICENCES

La FSCF propose aujourd'hui huit (8) types de licences organisés en trois catégories :

##### Les licences de type A, dite licence **Activité** :

- La licence **AC** : Activités de Compétitions sportives
- La licence **AD** : Activités de Détentes sportives
- La licence **AM** : Activités Multiples

##### Les licences de type B, dite licence **Base** :

- La licence **BM** : Bases Manifestations
- La licence **BL** : Bases Loisirs

##### Les licences de type C, dite licence **Catégorie** :

- La licence **CA** : Catégories Ados/sport collectif
- La licence **CD** : Catégories Dirigeants (CD)
- La licence **CE** : Catégories Eveil (- de 6 ans)

Un tableau en annexe de ce document organise la répartition des activités par type de licence.

## TARIFS DES LICENCES

Les tarifs des licences pour la saison 2017/2018 qui varient en fonction de la catégorie sont les suivants :

### Les licences de type A :

- La licence **AC** : **15,00 €**
- La licence **AD** : **9,00 €**
- La licence **AM** : **15,00 €**

### Les licences de type B :

- La licence **BM** : **11,00 €**
- La licence **BL** : **7,00 €**

### Les licences de type C :

- La licence **CA** : **9,00 €**
- La licence **CD** : **15,00 €**
- La licence **CE** : **9,00 €**

Les comités régionaux et départementaux ne peuvent en aucun cas facturer leurs licences plus du double du tarif fédéral.

Si pour diverses raisons les comités départementaux et/ou régionaux souhaitent augmenter le tarif des licences, alors ces derniers devront, au même titre que les cotisations supplémentaires pour les affiliations, obtenir impérativement l'accord du comité directeur.

## FACTURATION DES LICENCES

Les licences sont facturées aux comités régionaux sur la base du nombre de licence de la saison n-1, qui facturent ensuite aux comités départementaux, qui eux-mêmes facturent aux associations.

Pour ce faire, les licences font l'objet d'un appel provisionnel en septembre avec quatre échéances:

- **35 %** du total de la saison précédente le **1<sup>er</sup> décembre**,
- **30 %** du total de la saison précédente le **1<sup>er</sup> mars**,
- **25 %** du total de la saison précédente le **1<sup>er</sup> mai**.

Le solde est facturé le 31 août de chaque saison sur la base des souscriptions réelles de la saison et prélevé ou versé le 30 septembre.

## CARTE PONCTUELLE

### QU'EST-CE QUE LA CARTE PONCTUELLE ?

La carte ponctuelle est un titre de participation qui permet d'avoir accès **ponctuellement** à des services proposés par la FSCF. Par ailleurs, elle couvre son détenteur par une assurance de responsabilité civile pendant la durée de l'adhésion.

La carte ponctuelle permet donc l'accès aux services proposés par les associations FSCF tels que :

- ⇒ **La participation à une journée porte-ouverte,**
- ⇒ **La participation à certaines manifestations dites « ouvertes »,**
- ⇒ **La participation ponctuelle de bénévoles à une organisation de manifestation,**
- ⇒ **La participation à certaines formations ouvertes aux non-licenciés,**
- ⇒ **L'accès aux centres de loisirs organisés par la FSCF ou ses associations affiliées.**

### TARIF D'UNE CARTE PONCTUELLE

Le tarif pour la saison 2017/2018 est de 3 €<sup>1</sup> répartis comme suit :

- Part nationale : 2 €
- Part régionale : 0,5 €
- Part départementale : 0,5 €

La facturation est établie par la fédération en fin de saison puis est transmise à la structure organisatrice de l'évènement. Le reversement de la part départementale et régionale est déduit sur la facture annuelle des titres de participation envoyée chaque début de saison par le service comptable de la FSCF.

### COMMENT OBTENIR DES CARTES PONCTUELLES.

Contrairement aux licences, les cartes ponctuelles sont totalement dématérialisées. La souscription de cartes ponctuelles se veut simple, rapide et adaptée aux évènements ponctuels pouvant attirer des non licenciés FSCF.

Deux étapes sont nécessaires pour obtenir des cartes ponctuelles :

- La déclaration de l'évènement.
- La déclaration des participants.

Ces deux étapes se font directement par l'organisateur sur le logiciel LOLITA. La déclaration est donc ouverte à tous les utilisateurs qui disposent d'un compte permettant la saisie : associations, comités et ligues.

Pour davantage de détails, un tutoriel se trouve en annexe de ces consignes administratives et financières.

---

<sup>1</sup> Comprend le tarif de l'assurance.

## SECTION III – CERTIFICAT MEDICAL

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a modifié les dispositions du code du sport relatives au certificat médical. Deux décrets, respectivement du 24 août 2016 et du 12 octobre 2016 sont venus compléter cette loi.

Cette nouvelle réglementation prévoit l'obligation d'un renouvellement du certificat médical uniquement tous les **3 ans**.

Pour les années intermédiaires et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical.

Le licencié devra pour cela répondre à un questionnaire de santé qui lui permettra de ne pas présenter de certificat médical.

**Le questionnaire de santé, ainsi que le certificat médical type se trouvent en annexe de ce document.**

### OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de la période de **3 ans**, il est nécessaire de présenter un certificat d'absence de contre-indication (CACI) valide.

Un certificat est nécessaire pour toutes licences concernant les activités physiques et sportives, qu'elles soient de compétition ou de loisirs.

Seuls les pratiquants d'activités culturelles et les enfants de moins de 6 ans n'ont pas à présenter de certificat médical pour obtenir une première licence.

### RENOUVELER SA LICENCE FSCF

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein de la FSCF.

Pour la licence compétition comme pour la licence loisir la durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires il est impératif que le licencié **atteste** qu'il ait répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé.

**Exemple pratique :** Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2016-2017 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'ininterruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé.

Guide de renouvellement du certificat médical							
Saison	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Document à fournir	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical	Attestation de santé	Attestation de santé	Certificat médical

## EXCEPTION : SPORTS A RISQUE

Pour certaines disciplines sportives, « **dites à contraintes particulières** », il est impératif de présenter un certificat médical **chaque année** lors du renouvellement de licence.

Extrait du décret n° 2016-1157 du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport :

« Art. D. 231-1-5.-Les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières au sens de l'article L. 231-2-3 sont énumérées ci-après :

1° Les disciplines sportives qui s'exercent dans un environnement spécifique :

a) L'alpinisme ;

b) La plongée subaquatique ;

c) La spéléologie ;

2° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ;

3° Les disciplines sportives comportant l'utilisation **d'armes à feu** ou à air comprimé ;

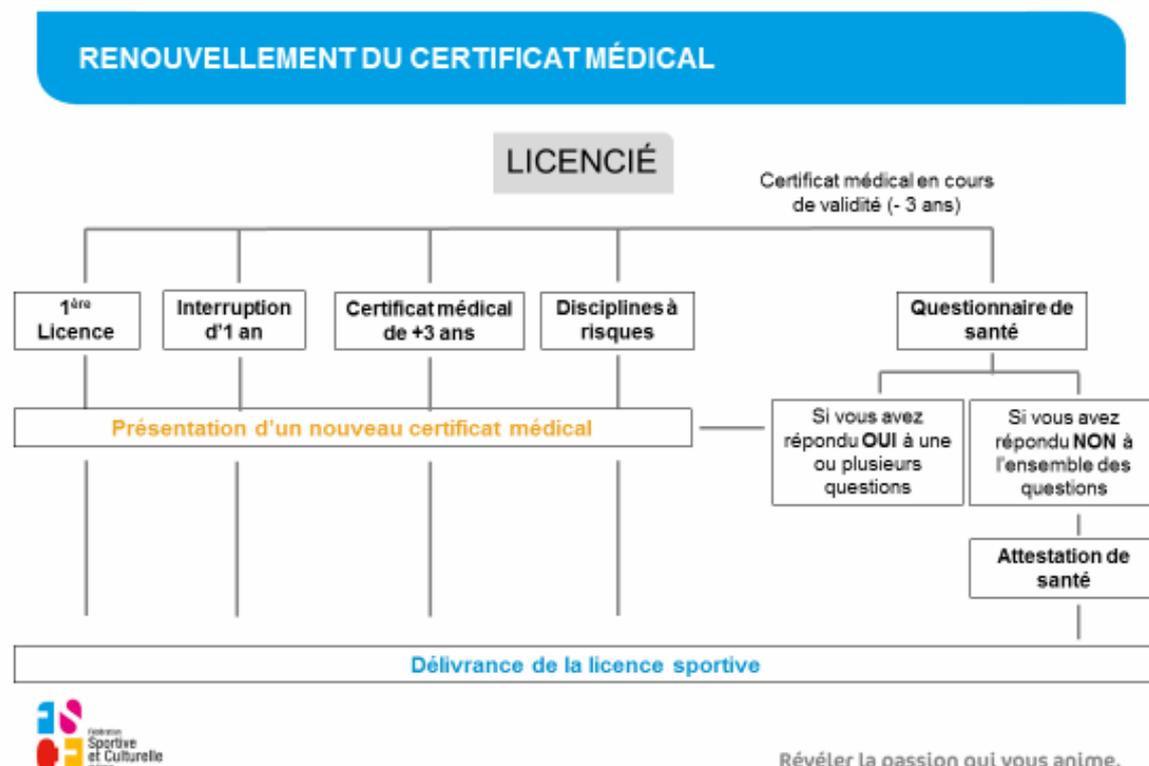
4° Les disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ;

5° Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ;

6° Le rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII. »

**NB :** Les disciplines sportives pour lesquelles le combat prend fin par K-O physique, sont proscrites au sein de la FSCF.

## SCHEMA RECAPITULATIF



## SECTION IV - ASSURANCES

### ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

**La loi impose aux associations sportives de souscrire une assurance qui couvre la responsabilité civile de l'association et de ses membres.**

Ainsi, les comités départementaux doivent fournir chaque saison une attestation certifiant la souscription, par leurs associations, d'une assurance responsabilité civile.

Par ailleurs, lorsque les associations ont une double affiliation et que leurs licenciés ont souscrit une assurance via la fédération délégataire, il est nécessaire d'inviter ces associations à vérifier que leur assurance couvre également les participations aux manifestations de la FSCF.

### ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

**Afin d'être en conformité avec la loi, les présidents d'association se doivent d'informer leurs licenciés de la nécessité de souscrire une assurance individuelle accident.**

Le fait, pour le responsable d'une association sportive, de ne pas souscrire les garanties d'assurance dans les conditions prévues à l'article L. 321-1 du Code du sport est puni de six mois d'emprisonnement et d'une amende de 7 500 €.

Chaque comité départemental se doit donc d'insister auprès de chaque président d'association de l'importance de vérifier la bonne couverture de chacun des licenciés.

### AUTRES ASSURANCES

Au-delà de ces obligations légales, il est conseillé aux associations de conclure des contrats d'assurances adaptés à leur activité, et couvrant les dommages suivant :

- Dommage aux biens meubles et immeubles, en propriété, location ou mis à disposition (local, agrès, matériels sportifs instruments et autres matériels techniques, matériels audiovisuels, informatiques, photographiques ...).
- Dommage aux véhicules des conducteurs bénévoles dans le cadre de leurs missions associatives.
- Responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux.

**I Pour plus d'informations :** [assurance@fscf.asso.fr](mailto:assurance@fscf.asso.fr)

## SECTION V – PROPRIETE INDUSTRIELLE

La Fédération sportive et culturelle de France est propriétaire de la marque **FSCF** déposée auprès des services de l'INPI sous le n° 4060388, dans les classes de produits et services suivantes : 9 ; 14 ; 18 ; 25 ; 28 ; 36 ; 41 selon la classification de Nice.

La Fédération sportive et culturelle de France est également propriétaire d'un portefeuille de marques enregistrées auprès des services de l'INPI, parmi lesquelles figurent :

- **FORMA' – Institut de formation de la FSCF.**
- **SoLeader.**
- **Atoutform'.**
- **Enfanc'Eveil.**

Aux termes de l'article L335-2 du code de la propriété intellectuelle, « toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit. »

La FSCF ayant comme volonté d'affirmer sa marque, afin qu'elle soit identifiable et déclinable sur l'ensemble des supports de communication, il est impératif que l'ensemble des structures affiliées à la FSCF, comités régionaux, départementaux, et associations respectent la charte graphique de la fédération, et qu'une demande d'autorisation soit transmise auprès du service communication et marketing de la FSCF avant toute utilisation.

I **Contact** : [communication@fscf.asso.fr](mailto:communication@fscf.asso.fr)

## SECTION VI – « FAQ » JURIDIQUE ET FINANCIERE

Afin de répondre le plus précisément possible à l'ensemble des interrogations d'ordre juridique et financier des associations FSCF, une foire aux questions « FAQ » été mise en place sur le site web.

Vous pouvez retrouver cette « FAQ » en suivant ce lien : <http://www.fscf.asso.fr/faq-juridique-et-financier>

Seront traités au sein de cette « FAQ » les sujets tels que (liste non exhaustive) :

- L'agrément sport.
- La reconnaissance d'utilité publique.
- Le contrat de travail.
- La SACEM / La SPRE / La SACD.
- La CNIL.
- Le droit à l'image.
- Le certificat médical.
- Les dons et legs.
- ...

Il est important que chaque association privilégie la recherche d'informations sur le site web de la FSCF.

Dans l'hypothèse où l'interrogation ne serait pas résolue par cette première source d'informations, les comités départementaux et régionaux peuvent être sollicités et contacter si besoin le service juridique et financier de la FSCF.

I **Contact** : [juridique@fscf.asso.fr](mailto:juridique@fscf.asso.fr)

## Annexe 1 : Abréviations des activités

ACTIVITES CULTURELLES ET ARTISTIQUES		Eveil de l'enfant		Activités nautiques	
<b>Arts du cirque</b>		Eveil	Eveil	Aviron	Naut
Cirque	Cirq	Autres éveil de l'enfant	Eveil	Canoë	Canoë
Autres arts du cirque		<b>Jeux de l'esprit</b>		Char à voile	Naut
<b>Arts plastiques</b>		Belote	Jeux	Kayak	Naut
Dessin	Dess	Bridge	Bridg	Kayak de mer	Naut
Modelage	Manu	Echecs	Echec	Planche à voile	Naut
Peinture	Peint	Poker	Poker	Surf	Surf
Peinture sur soie	Peint	Scrabble	Jeux	Voile	Voile
Polerie	Manu	Tarot	Jeux	Autres activités nautiques	Naut
Sculpture	Manu	Autres jeux de société	Jeux	<b>JAMDA</b>	
Tapisserie	Manu	Autres jeux de cartes	Jeux	Aïkibudo	JAMDA
Autres arts plastiques		<b>Autres activités socio-éducatives</b>		aïkido	JAMDA
<b>Chant choral</b>		Informatique		Capoeira	Capoe
Chœur complet 4 voix	Chant	Photo	Infor	Chi gong	CGong
Chœur de femmes	Chant	Philatélie	Phila	Jiu jitsu	JAMDA
Chœurs de jeunes	Chant	Photo	Photo	Judo	Judo
Chœurs d'hommes	Chant	Autres activités socio-éducatives		Soco	Karaté
Chorale d'enfants	Chant	<b>ACTIVITES SPORTIVES</b>			
Autres chant choral		<b>Activités aquatiques</b>		Kendo	JAMDA
<b>Danse</b>		Gym aquatique	GymAq	Kenpo kaï	JAMDA
Claquettes	Claq	Jardin d'eau	Aqua	Kung fu	JAMDA
Classique	Danse	Nage avec palmes	Aqua	Nambu do	JAMDA
Country	Danse	Natation sportive	Natat	Ninjutsu	JAMDA
Danse contemporaine	Danse	Natation synchronisée	NatSy	Tae kwon do	JAMDA
Danse de salon	Danse	Plongée	Plong	Taï chi chuan	JAMDA
Danse traditionnelle - Folklore	Danse	Plongeon	Aqua	Taï jitsu	JAMDA
Hip Hop	Danse	Sauvetage	Aqua	Viet vo dao	JAMDA
Jazz	Jazz	Water Polo	WatPo	Yoseikan budo	JAMDA
R'N'B'	RNB	Autres activités aquatiques		Autres jamda	JAMDA
Salsa		<b>Activités athlétiques</b>		<b>Jeux et sports collectifs</b>	
Autres danses		Athlétisme	ATHLE	Basket	Baskt
<b>Musique</b>		Course sur route	ATHLE	Football	Foot
Bagad	Musiq	Cross-country	ATHLE	Futsal	Futs
Banda	Musiq	Marche	ATHLE	Handball	Hand
Big band	Musiq	Triathlon	Triat	Hockey	Hocky
Brass band	Musiq	Autres activités athlétiques		Rugby	Rugby
Ensemble de cors	Musiq	<b>Activités de pleine nature</b>		Volley	VB
Ensemble de percussions	Musiq	Canyoning	Canyo	Volley de plage	VB
Fanfare de rue	Musiq	Course d'orientation	CO	Autres jeux et sports collectifs	SpoCo
Grand orchestre d'harmonie	Musiq	Cyclisme	Cycle	<b>Sports de boules</b>	
Musique du monde	Musiq	Cyclotourisme	Cycle	Billard	Billa
Musiques actuelles	Musiq	Escalade	Escal	Boule lyonnaise	Boule
Orchestre de batterie fanfare	Musiq	Pêche	Pêche	Bowling	Bowl
Petit orchestre d'harmonie	Musiq	Randonnée pédestre	Rando	Jeu provençal	Boule
Autres petits ensembles	Musiq	Raquettes	RaqNg	Pétanque	Pétaq
Autres musiques	Musiq	Ski alpin	Ski	Quilles	Quill
<b>Théâtre</b>		Ski de fond	Ski	Autres sports de boules	Boule
Théâtre	Théât	Snowboard	Ski	<b>Sports raquettes</b>	
Théâtre de rue	Théât	Spéléologie	Spélé	Badminton	Badmi
Autres Théâtre	Théât	Via ferrata	Natur	Balle au tambourin	Raqu
<b>Autres act. Cult. et artistique</b>		VTT	VTT	Longue Paume	Raqu
Autres activités culturelles et artistiques		AACA	Natur	Pelote basque	Pelot
<b>ACTIVITES SOCIO-EDUCATIVES</b>		<b>Activités de remise en forme et d'entretien</b>		Squash	Squa
<b>Activités manuelles</b>		Cardio training		Tennis	Tennis
Bricolage	Manu	Gymnastique Form' Détente	GFD	Tennis de table	TT
Couture	Manu	Musculature	MUSCU	Autres sports de raquettes	Raqu
Patchwork	Manu	Step	Step	<b>Tirs</b>	
Autres activités manuelles		Stretching	Forme	Ball Trap	Tir
<b>Activités sociales</b>		Yoga	Yoga	Tir à l'arc	Arc
Aide aux devoirs	Socio	Autres activités de remise en forme et d'entretien		Tir sportif	Tir
Alphabétisation	Socio	Autres activités de remise en forme et d'entretien		Autres tirs	Tir
Cuisine	Cuis	<b>Activités gymniques et d'expression</b>		<b>Autres activités sportives</b>	
Réseau d'échange de savoirs	Socio	Gymnastique acrobatique	Acro	Activités équestres	Equit
Soutien à la fonction parentale	Socio	Gymnastique aérobic	Aérob	Aéromodélisme	Aérom
Autres activités sociales		Gymnastique féminine	GymF	Boxe	Boxe
<b>CVL</b>		Gymnastique masculine	GymM	Escrime	Escri
Animateur	CVL	Gymnastique rythmique	GRS	Golf	Golf
Directeur	CVL	Trampoline	Tramp	Roller	Rollr
Participant CLSH	CVL	Tumbling	Tumb	Autres activités sportives	
Participant CVL	CVL	Twirling	Twirl	AASpo	
Stagiaire BAFA	CVL	Autres act. Gym. et d'expression		Gyms	
Stagiaire BAFD	CVL				
Autre CVL	CVL				

## Annexe 2 : Tableau des activités par type de licences

Type A			Type B			Type C			
ACTIVITES			BASES			CATEGORIES			
AC	AD	AM	BM	BL	CA	CD	CE		
Activités de compétitions sportives	Activités de Détentes sportives	Activités Multiples	Base manifestation	Base loisir	Catégorie Ado sports-co	Catégorie Dirigeant	catégorie éveil		
QUEL TYPE DE LICENCE POUR QUELLE PERSONNE ?									
Personne d'au moins 6 ans révolus au 1 <sup>er</sup> janvier de la saison sportive					Personne pratiquant un sport collectif	Arbitres Moniteurs	Juges Dirigeants	Enfants de 0 à 6 ans	
Activités									
AIKIBUDO / AIKIDO / ATHLETISME / BADMINTON / BOULE LYONNAISE / BOXE / CANOE / COMBAT COMPLET / COURSE SUR ROUTE / CYCLISME / ESCRIME / GRS / GYM FEMININE / GYM MASCULINE / HOCKEY / JIU JITSU / JUDO / KARATE / KEMPO KAI / KENDO / KUNG FU / NATATION / COURSE NAT. SYNCHRONISEE / NINJUTSU / PETANQUE / SELF DEFENSE / SKI ALPIN / SKI DE FOND / SNOWBOARD / TAE KWON DO / TAI JITSU / TENNIS / TENNIS DE TABLE / TIR A L'ARC / TIR SPORTIF / TRAMPOLINE / TWIRLING / VTT / YOSEIKAN / BUDO			AEROBIC / BAGAD / BANDA / BATTERIE FANFARE / BELOTE / BILLARD / CAPOEIRA / CARDIO-TRAINING / CHI CONG / CHŒUR COMPLET 4 VOIX / CIRQUE / CLAQUETTES / CLASSIQUE / COUNTRY / COUTURE / CYCLOTOURISME / DANSE CONTEMPORAINE / DANSE DE SALON / DESSIN / ECHECS / FANFARE DE RUE / FOLKLORE / GYM AQUATIQUE / GYM FORM DETENTE / HARMONIE / INFORMATIQUE / HIP HOP / JAZZ / LIA / MARCHE / MUSCULATION / MUSIQUE ACTUELLE / PEINTURE / PHOTO / POTERIE / RANDONNEE PEDESTRE / RAQUETTES / REMISE EN FORME / SALSA / SCRABBLE / STEP / STRETCHING / TAI CHI CHUAN / THEATRE / YOGA / SANS ACTIVITE / AUTRES ACTIVITES (AQUATIQUES / ARTS DU CIRQUE / ARTS PLASTIQUES / CHANT CHORAL CULTURELLES / DANSES D'ENTRETIEN / JEUX DE CARTES ET DE STE / MANUELLES / MUSIQUES / PETITS ENSEMBLES / PLEINE NATURE / THEATRE / PELOTE BASQUE / ESCALADE / ROLLER)			BASKET / FOOTBALL / FUTSAL / HANDBALL / VOLLEY / WATERPOLO / AUTRES ACTIVITES SPORTS CO		TOUT TYPE D'ACTIVITE EVEIL	

## Annexe 3 : Questionnaire de santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF

Merci de répondre à toutes les rubriques de ce questionnaire.

- Questionnaire Santé – Sport rempli le : .....

Nom, Prénom : ..... Date de naissance : .....

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</b>		

- **Si vous avez répondu OUI** à une ou plusieurs questions : il est nécessaire de consulter votre médecin afin d'obtenir un nouveau certificat médical à fournir. Présentez-lui ce questionnaire renseigné.
- Si vous avez répondu NON à toutes les questions : vous n'avez pas de nouveau certificat médical à fournir. Compléter et signer l'attestation et fournissez-la **sans le questionnaire** (que vous conserverez)

Partie \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ détacher



### Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FSCF pour l'année 2017-2018

Date du dernier certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique d'une activité physique ou sportive :

..... délivré à (nom-prénom-date de naissance) : .....

Je, soussigné, ..... atteste sur l'honneur, avoir répondu négativement à **toutes** les

rubriques du questionnaire de santé.

À ....., le.....

Signature du pratiquant ou de son représentant légal

## Annexe 4 : Certificat médical

### CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION À LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Je soussigné(e)..... Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour .....

Mme ou M. ....

Né(e) le /...../...../...../

Certifie après examen que son état de santé actuel :

- Ne présente pas de contre-indication clinique à la pratique des activités physiques ou sportives, en particulier pour la ou les disciplines suivantes :
  - En compétition et en loisir\* : .....
  - En loisir uniquement\* : .....
- Présente une contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives suivantes\* : .....

(\*à compléter ou rayer selon les cas)

Date :

Signature et Cachet

Conformément à la loi n°2016-041 du 26/01/2016 et des décrets n°2016-1157 et 2016-1387, ce certificat médical est valable 3 ans pour la délivrance d'une licence sans interruption au cours des 3 années sous réserve de remplir un auto-questionnaire de santé annuel mentionnant l'absence d'événements médicaux dans l'année écoulée, auquel cas un nouveau certificat médical est nécessaire.

Pour les sports à contraintes particulières, un certificat annuel reste nécessaire : alpinisme ; plongée subaquatique ; spéléologie ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin, notamment ou exclusivement lorsqu'à la suite d'un coup porté l'un des adversaires se trouve dans un état le rendant incapable de se défendre et pouvant aller jusqu'à l'inconscience ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé ; disciplines sportives, pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur à l'exception du modélisme automobile radioguidé ; disciplines sportives comportant l'utilisation d'un aéronef à l'exception de l'aéromodélisme ; rugby à XV, le rugby à XIII et le rugby à VII.

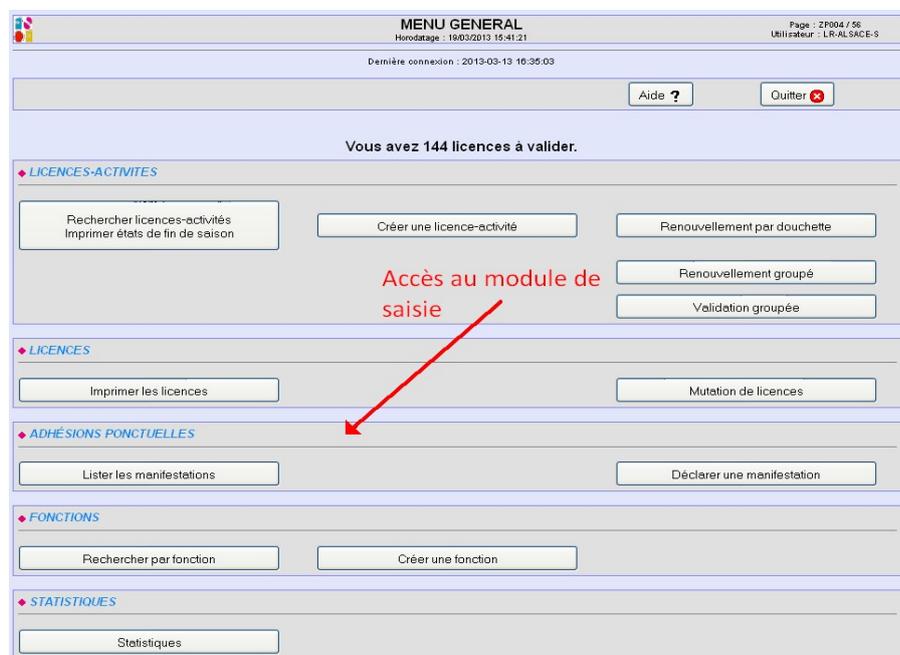
Ce certificat médical n'est pas nécessaire avant l'âge de 6 ans et pour les activités non sportives

## Annexe 5 : Tutoriel cartes ponctuelles

Connectez-vous à l'extranet en utilisant vos identifiants habituels.

Dans le menu général, le cadre "ADHESIONS PONCTUELLES" propose 2 onglets :

- Lister les manifestations,
- Déclarer une manifestation,



### DECLARER UNE MANIFESTATION

Cliquez sur l'onglet « Déclarer une manifestation ».

Saisissez ensuite les différents champs de la page :

- Nom de la manifestation
- Description de la manifestation
- Association organisant la manifestation
- Activité principale de la manifestation
- Date de début de la manifestation
- Date de fin de la manifestation
- Durée de la carte ponctuelle

Indiquez ensuite les coordonnées de la personne qui sera le contact de la fédération pour cette manifestation. C'est à l'adresse mail précisée à cet endroit que seront envoyées les informations liées au processus de validation.

Une fois cette partie correctement renseignée et validée, vous recevrez un mail qui vous indiquera que votre demande est en cours d'étude et que, sans réponse dans un délai de 72H, elle sera validée.

### DECLARER DES PARTICIPANTS

Vous pouvez déclarer vos participants avant la manifestation, pendant la manifestation et même jusqu'à 48h après celle-ci.

La déclaration de participants est faite sur l'honneur, vous vous engagez ainsi à saisir tous vos participants. Des contrôles d'effectifs aléatoires sont mis en place pour s'assurer de la bonne adéquation entre déclaration et réalité.

Si vous ne saisissez pas les participants au moment de la création de la manifestation, il vous faut, depuis le menu général, cliquer sur le bouton "**lister les manifestations**". Après avoir lancé une recherche, l'ensemble de vos manifestations apparaissent à l'écran. Vous devez alors cliquer sur l'icône située dans la colonne de droite pour modifier la manifestation.

Il existe trois types de méthode pour ajouter les participants :

- Sélectionner un licencié existant via le bouton "sélectionner une personne existante". Les coordonnées de ce licencié vont alimenter automatiquement les champs à remplir et, après avoir confirmé l'autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants,
- Entrer un participant en saisissant l'ensemble de ses coordonnées dans les champs prévus à cet effet. Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires (sauf le mail). Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, vous pouvez valider en appuyant sur le bouton "ajouter un adhérent" situé en bas de la page. Il apparaît alors dans la liste des participants
- Ajouter une liste d'adhérents en important un fichier Excel sauvegardé en format "csv". Si vous avez un fichier Excel avec tous vos participants, enregistrez une copie de celui-ci et organisez les colonnes pour qu'elles **correspondent parfaitement** à l'exemple donné dans le fichier type puis cliquez sur "enregistrer sous" et sélectionnez ".csv" dans la liste des formats

Votre fichier Excel doit se présenter ainsi :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	Nom	Prénom	JJ/MM/AAAA	Sexe	Email	Adresse	Code postal	Ville	N° licence (facultatif)

Après avoir confirmé votre autorisation de détenir ces informations en cochant la case prévue à cet effet, validez en appuyant sur le bouton "importer" situé à droite. Les adhérents apparaissent alors dans la liste des participants.

Attention, la case ajoutée à la liste est cochée par défaut mais il est possible d'écraser la liste. Si vous écrasez la liste, vous perdez toutes les inscriptions précédemment saisies. Il est important de savoir que si vous ajoutez un fichier contenant des noms déjà saisis, ceux-ci ne seront pris en compte qu'après avoir sélectionné "ajouté à la liste". Il n'est donc pas nécessaire d'écraser la liste pour faire un ajout partiel.

**Manifestation (Modification)**

Nom : \* Les échasses de Colmer

Description : Rassemblement d'échasses

**MANIFESTATION**

Entité organisatrice : \* FSCF CD HAUT RHIN

Activité : \* Autres activités athlétiques

Date de début : \* 22/03/2013

Date de fin : \* 24/03/2013

Créateur : LR-ALSACE-S

Effectif prévisionnel : \* 10

Type de manifestation : \* CD (<15 jours)

CD: Courte Durée - LD: Longue Durée

---

**DÉCLARANT** Nom : \* BON Prénom : \* Jean Email : \* jeanbon@bayonne.fr

---

**Adhérent** Sélectionner une personne existante...

**IDENTITE**

Nom : \* Prénom : \* Date de naissance : \*

Sexe : \* Email : \*

**ADRESSE**

Adresse : \*

Code postal : \* Localité : \*

En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

Importer une liste d'adhérents (Excel CSV):

Ajouter à la liste actuelle  Écraser la liste actuelle

Fichier exemple

En cochant cette case, je m'engage à avoir averti les personnes inscrites à cette manifestation ou leur tuteur légal que les données nominatives les concernant bénéficient d'un traitement informatisé et que, conformément à la loi C.N.I.L., ils bénéficient d'un droit d'accès ou de modification auprès du Siège de la FSCF.

---

Liste des adhérents				
Nom	Prénom	Date de naissance		Supprimer
Dupond	René	30/04/1986	☑	✗
Durant	Micheline	30/04/1986	☑	✗

Pour les imports Excel, un fichier type csv est disponible pour vous aider, il s'ouvre dans une autre fenêtre du navigateur.



**Fédération Sportive et Culturelle de France**

22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris

T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65

fscf@fscf.asso.fr ■ [www.fscf.asso.fr](http://www.fscf.asso.fr)